

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Votants : 10

Séance du lundi 05 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

Sont présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, Alexandra CHAUVET, Jérémy CUSSEAU

Représentés : Jérôme CONCHE à Robert FAURE, Jessica LOPEZ à Alexandra CHAUVET, David PATEAU à Pascal LABRO

Absent : Philippe TRASTE

Secrétaire de séance : Laurent BEREAU

1/ APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

2/ D.M ACHAT D'UN SOUFFLEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 21	Autres bâtiments publics	-619.00	
21578 - 22	Autre matériel et outillage de voirie	619.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3/ D.M SECURISATION DU BOURG

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21316 - 19	Equipements du cimetière	-2143.00	
2315 - 15	Installat°, matériel et outillage techni	2143.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4/ D.M POMPE STATION D'EPURATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
-------------------------	-----------------	-----------------

2156 - 12	Matériel spécifique d'exploitation	393.00	
2156 - 12	Matériel spécifique d'exploitation	207.00	
2315 - 10	Installat°, matériel et outillage techni	-600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5/ HEURES COMPLEMENTAIRES MMeS TILLEUL et VALLET - DE 2015 08 04

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la réorganisation du S.I.R.P (création de classe) et à la nouvelle répartition des niveaux pour chaque classe du regroupement : grande section et cours préparatoire pour Saint Aubin de Branne, il s'avère nécessaire de revoir les contrats de Mesdames TILLEUL Carole et VALLET Pascale pour l'activité supplémentaire d'aide maternelle à mi-temps qui leur a été confiée.

Après avoir pris connaissance des nouvelles plages horaires et du planning hebdomadaire, le Conseil Municipal décide de maintenir les contrats de Mesdames TILLEUL Carole et VALLET Pascale à un temps hebdomadaire annualisé de 22 heures, les heures complémentaires réalisées dans le cadre du traitement de l'activité feront l'objet d'un décompte et d'un paiement mensuel en sus à compter du 1er octobre 2015.

6/ REACTUALISATION CONTRATS D'ASSURANCE - DE 2015 08 05

N'étant pas en mesure de présenter des propositions claires et similaires permettant d'effectuer un choix averti sur les groupes d'assurances qui ont répondu à l'appel d'offre de la collectivité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal.

7/ SUBVENTION CYCLISME - DE 2015 08 07

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du courrier émanant de l'U.S.R CYCLISME de Rauzan par lequel Monsieur Robert LAULEY, président, sollicite une subvention municipale pour le club qui encourage et forme les jeunes à la pratique du cyclisme sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à titre exceptionnel, au club U.S.R cyclisme de Rauzan, une subvention de 100 euros pour l'année 2015.

8/ DECISION MODIFICATIVE T.L.E TOURNIER François - DE 2015 08 06

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
10223	TLE	610.00	
21318 - 21	Autres bâtiments publics	-610.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

9/ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 - DE 2015 08 08

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

10/ REACTUALISATION COÛT TRAVAUX EN RÉGIE - DE 2015 08 03

Monsieur le Maire propose la réévaluation des tarifs intitulés "travaux en régie" intégrant les coûts d'entretien des matériels communaux conformément au tableau ci-dessous.

Coût horaire des travaux en régie - TTC	€/H
Employé municipal	20,00
Employé municipal + Compacteur	27,55
Employé municipal + Tondeuse autoportée	32,73
Employé municipal + Débroussailleuse	44,29
Employé municipal + Camion	37,81
Employé municipal + Tracteur	32,12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide son application à compter du 5/10/2015

11/ PRET F.C.T.V.A à taux zéro - DE 2015 08 02

Afin de soutenir l'investissement public local permettant de doter les communes des équipements structurants nécessaires à son attractivité économique et son développement, il a été proposé un prêt permettant d'anticiper le versement du FCTVA, prêt à taux zéro qui constitue une avance remboursable. Ce dispositif permet la réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **7 599 €** auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
Le Conseil Municipal de SAINT AUBIN DE BRANNE, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé,

DELIBERE

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Pascal LABRO, Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes
Montant maximum du prêt : **7 599 €** **Durée d'amortissement du prêt** : 27 mois, **dates des échéances en capital de chaque : Ligne du prêt** : Ligne 1 du Prêt : DECEMBRE 2017 Ligne 2 du Prêt : AVRIL 2018 .**Taux d'intérêt actuariel annuel** : 0 % **Amortissement** : in fine **Typologie** : **Gissler IA**

A cet effet, le Conseil autorise son Monsieur le Maire *délégué dûment habilité*, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

12/ DECISION MODIFICATIVE S.I.R.P - DE 2015 08 01

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61522	Entretien bâtiments	-4167.00	
6554	Contribut° organismes de regroupement	4167.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. **Décision** - Achat d'un lecteur de puce électronique pour animaux.
Afin de faciliter l'identification des propriétaires d'animaux errants, la collectivité décide de s'équiper d'un lecteur de puce électronique d'une valeur de 80€ TTC.
2. **PLU** : L'accomplissement des formalités de publicités et la transmission au Préfet de la modification de notre document d'urbanisme rend notre PLU opposable à compter du 21 août 2015.
3. **Etat du budget** : L'évolution du budget reste conforme aux prévisions avec au 24/09/2015, un taux de réalisation de 65% en investissement et 63% en fonctionnement.
4. **Constitution du bureau des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015** : Un tableau de présence sera adressé aux membres du Conseil Municipal pour organiser la tenue du bureau de vote de ces élections.
5. **Loi notre** : Le Préfet de Gironde présente son projet de regroupement territorial courant octobre à la CDCI.